



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Culte musulman

Question écrite n° 16745

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, qui est également chargé des cultes dans sa compétence ministérielle, sur la nécessité que les pouvoirs publics puissent susciter une meilleure compréhension de la pratique religieuse, meilleure connaissance qui devrait passer, notamment dans les banlieues, par une information oecuménique et civique sur l'histoire de la religion et notamment sur l'islam. Cette information permettrait une meilleure compréhension entre certaines communautés ayant une pratique religieuse différente. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Ainsi que le souligne l'honorable parlementaire, une connaissance réciproque des pratiques religieuses favoriserait la compréhension entre des communautés d'origines diverses et permettrait, en particulier, d'éviter des conflits résultants souvent de comportements dont les motivations profondes sont ignorées ou interprétées de façon déformée. Mais cette information ne peut se développer que dans le cadre de dialogue interreligieux et à l'initiative de responsables de mouvements associatifs confrontés aux difficultés de la vie quotidienne dans les quartiers sensibles. Les pouvoirs publics, et notamment les élus locaux, peuvent encourager de telles démarches mais n'ont pas les moyens, ni la vocation, d'intervenir directement.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16745

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 1994, page 3654

Réponse publiée le : 22 août 1994, page 4310